

REGLEMENT FESTIVAL FOOT U13



« Phase Départementale »

SAISON 2024 - 2025

Ballon n° 4 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : Variable

Article 1 : Organisation

Le Festival Foot U13 dans sa phase départementale est ouvert aux clubs du District du Cher, affiliés à la F.F.F.

La gestion de cette compétition qui est sous la responsabilité de la Commission Coupes et Championnats est confiée à la Commission du Football de Préformation du District du Cher qui définit le calendrier, les lieux et les horaires des rencontres.

Une feuille de match est remplie par équipe à chaque tour. Elles seront à retourner accompagnées des résultats des rencontres et des jonglages au District du Cher par le délégué du District présent.

Les clubs devront être en mesure de fournir à chaque tour ainsi qu'aux finales départementales un listing des jeunes licenciés qui participent à la compétition. Ce listing qui est à extraire sur Footclubs pourra être exigé par le délégué qui vérifiera l'identité des joueurs. **Un joueur n'apparaissant pas sur le listing ne pourra pas participer aux rencontres.**

Le règlement du Football à 8 sera intégralement appliqué.

Article 2 : Déroulement

Cette compétition se déroule de la façon suivante :

* Phase qualificative sur trois journées où les équipes sont regroupées par poule et se rencontrent suivant la formule « championnat ».

- Poules de 3,4 ou 5 équipes
- Durée d'un match :
 - Poule de 5 équipes : 1 x 15'
 - Poule de 4 équipes : 2 x 10'
 - Poule de 3 équipes : 2 x 15'

Pas d'arrêt à la mi-temps, changement de camp seulement.

* Phase finale sur un site unique où les équipes sont regroupées par coupe dans une seule poule et se rencontrent suivant la formule « championnat » ou « échiquier » (cf règlement des finales).

- Poules de 4, 6 ou 8 équipes
- Durée d'un match : 2 x 8 minutes - Pas d'arrêt à la mi-temps, changement de camp seulement
- Contenu : il sera déterminé par la Commission Fédérale du Football d'Animation et sera précisé dans le règlement annexe de la phase finale.

Pour favoriser une plus grande représentativité lors des finales, chaque club ne pourra qualifier qu'**une seule équipe par coupe** à compter du 2^{ème} tour.

Article 3 : Classement et qualifications

Les classements dans les poules sont établis de la manière suivante :

- Match gagné à la fin du temps réglementaire 3 points
- Match nul à la fin du temps réglementaire 1 point
- Match perdu à la fin du temps réglementaire 0 point

***Le classement général après chaque tour et pour chaque coupe est établi à partir du coefficient suivant :
Nombre de points obtenus / Nombre de matches disputés.***

En cas d'égalité dans ces classements entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées en fonction :

- de la meilleure différence de buts générale (*après application du coefficient*)
- de la meilleure attaque (*après application du coefficient*)
- par tirage au sort

Article 4 : Calendrier et explications

Dimanche 13 Octobre 2024

1^{er} tour de la Coupe Départementale

- Les 2 équipes évoluant en U13 R1 sont exemptées (Bourges Moulon ES 1 et le Vierzon Football Club 1).
- 48 équipes réparties en poule de 4 ou 5 équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue, 20 équipes participeront au second tour.
 - ⇒ Pour le 2^{ème} tour, ces 20 équipes (20 clubs) seront représentées par les deux équipes évoluant en R1 ainsi que des 18 premières issues du classement général du 1^{er} tour, si elles en ont vocation, tandis que toutes les autres équipes seront reversées sur le 1^{er} tour de la Coupe Consolante (cf tableau récapitulatif).

Dimanche 24 Novembre 2024

2^{ème} tour de la Coupe Départementale

- 20 équipes réparties en 4 poules de 5 équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue de ce tour, les 15 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour le 3^{ème} tour tandis que toutes les autres équipes seront éliminées (cf tableau récapitulatif).

1^{er} tour de la Coupe Consolante

- 30 équipes réparties en 6 poules de 5 équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue de ce tour, 15 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour le 2^{ème} tour, tandis que toutes les autres équipes seront éliminées (cf tableau récapitulatif).

Dimanche 02 Février 2025

3^{ème} tour de la Coupe Départementale

- 15 équipes réparties en 3 poules de 5 équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue de ce tour, les 8 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour la finale tandis que toutes les autres équipes seront éliminées (cf tableau récapitulatif).

2^{ème} tour de la Coupe Consolante

- 15 équipes réparties en 3 poules de 5 équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue de ce tour, les 8 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour la finale, tandis que toutes les autres équipes seront éliminées (cf tableau récapitulatif).

Samedi 05 Avril 2025

Finale de la Coupe Départementale

- 8 équipes en une poule unique.
- Formule échiquier + Ateliers sportifs et éducatifs
 - ⇒ A l'issue de cette finale, l'équipe classée 1^{ère} de la poule sera vainqueur de la Coupe Départementale U13 pour la Saison 2024-2025.
 - ⇒ Les 2 premières équipes du classement général, si elles en ont vocation, seront qualifiées pour participer à la phase régionale (cf tableau récapitulatif).

Finale de la Coupe Consolante

- 8 équipes en une poule unique.
- Formule échiquier + Ateliers sportifs et éducatifs
 - ⇒ A l'issue de cette finale, l'équipe classée 1^{ère} de la poule sera vainqueur de la Coupe Consolante U13 pour la Saison 2024-2025 (cf tableau récapitulatif).

Article 5 : Coupe U12

- La commission organisera, en fonction des engagements à l'issue du 1^{er} tour de la Coupe Départementale, une coupe uniquement ouverte à la **génération** U12.
- Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe sauf dérogation.
- En cas d'un nombre insuffisant d'engagés, la commission Préformation se réserve le droit d'annuler cette épreuve.

Dimanche 24 Novembre 2024

1^{er} tour de la Coupe des Espoirs U12

- X équipes réparties en 1 poule de X équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue de ce tour, toutes les équipes seront qualifiées pour le 2^{ème} tour et elles conserveront leurs points afin de les cumuler par la suite (cf tableau récapitulatif).

Toute équipe qui ne participera pas à ce 1^{er} Tour, sera pénalisée d'1 point par match non joué.

Dimanche 02 Février 2025

2^{ème} tour de la Coupe des Espoirs U12

- X équipes réparties en 1 poule de X équipes.
- Formule championnat dans chaque poule.
 - ⇒ A l'issue, au cumul des points obtenus lors des deux tours, les 4 premières équipes du classement général seront qualifiées, si elles en ont vocation, pour la finale tandis que toutes les autres équipes seront éliminées (cf tableau récapitulatif).

Samedi 05 Avril 2025

Finale de la Coupe des Espoirs U12

- 4 équipes en une poule unique.
- Formule championnat (match aller-retour) + Ateliers sportifs et éducatifs
 - ⇒ A l'issue de cette finale, l'équipe classée 1^{ère} de la poule sera vainqueur de la Coupe des Espoirs U12 pour la Saison 2024 - 2025 (cf tableau récapitulatif).

Article 6 : Arbitrage

Pour la phase qualificative, chaque club engagé devra présenter ***obligatoirement*** un arbitre de champ et un arbitre assistant.

Cependant, dans les soucis d'intégrer **l'arbitrage comme élément du jeu** et dans la mesure du possible il sera prioritairement organisé, lorsqu'une équipe est au repos, de la façon suivante :

- L'éducateur ou un dirigeant de l'équipe au repos arbitrera une rencontre.
- Les jeunes licenciés de l'équipe au repos assureront l'arbitrage à la touche sur les deux rencontres.

Si il n'y a pas d'équipe au repos, il est préconisé tout de même de faire arbitrer les remplaçants à la touche.

Pour la phase finale, des arbitres désignés par la **Commission Départementale des Arbitres du Cher (CDA)** officieront mais chaque club engagé devra tout de même présenter un arbitre de champ pour « palier » au manque éventuel de jeunes officiels.

Article 7 : Discipline et Fair-Play

L'application du protocole « banc exemplaire » est de rigueur sur les différentes coupes.

Un joueur exclu lors d'une rencontre ne pourra participer à la rencontre suivante.

Si toutefois une attitude violente ou brutale venait à se produire de la part d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un éducateur, le Comité Directeur du District pourrait prononcer le retrait immédiat de toute l'équipe pour la suite de la compétition.

Article 8 : Responsabilité

Toute personne responsable d'un site est par délégation Responsable d'une manifestation organisée sous l'égide de l'instance départementale. Par le fait, cette personne a recours aux mêmes droits et devoirs qu'un membre du District du Cher de Football.

La participation à cette compétition implique l'acceptation et respect du présent règlement.

Le District du Cher décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de ces rencontres. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de son équipe.

Article 9 - extrait de la circulaire N°1 – article 1.2 Qualification des joueurs et joueuses

- **Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier 2025.**
- **Possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe dont 1 hors période (art 160 des RG de la FFF).**
- **Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour les prochaines phases du Festival Foot U13 Pitch**

Article 10 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission du Football de Préformation conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue du Centre et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.